

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-200 AMENAGEMENT

Projet de renouvellement urbain de Recouvrance – Rive droite à Brest - Quatre Moulins dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Approbation du bilan de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – Projet de renouvellement urbain de Recouvrance – Rive droite à Brest - Quatre Moulins dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Approbation du bilan de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte du projet

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de renouveler le cadre de la politique de la ville. Cette loi permet, dans le cadre du contrat de ville, de concevoir un projet territorial intégré à l'échelle des agglomérations, autour de trois piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi.

Cette loi a instauré le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU). Ce programme est un des leviers pour engager l'aménagement et la requalification, sur la période 2014-2024, de certains des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour la métropole brestoise, les secteurs d'intervention relevant du NPNRU sont ceux de Bellevue et de Recouvrance. Ainsi, en décembre 2014, Bellevue a été retenu comme projet d'intérêt national, et en avril 2015, Quéliverzan-Pontaniou-Recouvrance, sur proposition du Préfet de la région Bretagne, a été retenu comme projet d'intérêt régional.

Par délibération n° C 2016-12-231 en date du 16 décembre 2016, le Conseil de la métropole a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme pour le projet de Recouvrance – Rive droite, dans le cadre du NPNRU.

Les échanges avec les habitants à l'occasion d'ateliers de concertation et de réunions publiques, et la mise en œuvre du programme d'études du protocole de préfiguration ont permis de préciser les orientations stratégiques et de définir le projet urbain.

Le projet qui en résulte s'appuie sur les concertations menées depuis 2017 avec les habitants et les acteurs de quartier.

2. Rappel des objectifs du projet

Dans le cadre du protocole de préfiguration, des objectifs stratégiques communs aux deux QPV de Recouvrance et de Bellevue ont été définis :

- redonner de la valeur ajoutée au territoire dans son ensemble,
- revaloriser l'image de ces quartiers,
- attirer des investisseurs et des acteurs économiques,
- faire participer pleinement ces quartiers et les populations qui les pratiquent, à la dynamique de renouvellement social et urbain métropolitaine.

Le quartier de Recouvrance, situé en cœur d'agglomération, subit un processus de décrochage par rapport au reste de la ville-centre, et de la métropole d'une façon plus générale. Il en résulte une forte perte d'attractivité, nécessitant une réflexion nouvelle. Il s'agit désormais de faire un projet urbain à l'échelle du quartier, afin de mettre en lien toutes ses composantes pour le rendre attractif.

Au stade du démarrage du projet, qui intègre le secteur de Quéliverzan, les enjeux perçus pour le quartier étaient les suivants :

- arrimer le quartier à une dynamique de cœur d'agglomération, en proposant un véritable projet urbain global décliné à plusieurs échelles, de l'ilot au cœur de la métropole,
- augmenter l'attractivité du secteur et améliorer son image en travaillant les effets leviers sur ses composantes les plus fragiles qui sont aussi les plus emblématiques : actions sur l'habitat, sur l'économie et le commerce, et le développement social,
- permettre de sortir du « tout logement privé social de fait » dans le cœur de Recouvrance, sur la base de partenariats déjà construits,
- repositionner le quartier sur le plan urbain, économique et social : en consolidant les coutures urbaines pour prévenir et lutter contre les décrochages en termes d'image et d'usages.

Pour définir le projet de renouvellement urbain, des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre urbaine ont permis d'assurer une convergence des actions menées et à mener sur le quartier.

Ces études ont permis de :

- stabiliser un schéma directeur à 15/20 ans à l'échelle du territoire d'étude,
- mener des études spécifiques participant à l'établissement de ce schéma directeur.

La concertation constitue un élément majeur de définition du projet, au regard de l'ampleur des actions visées et du nombre de personnes concernées par ces actions.

3. Rappel des objectifs de la concertation

Conformément aux articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, et au stade du lancement des études pré-opérationnelles prévues dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU, il était nécessaire de délibérer sur les objectifs et sur les modalités de la concertation publique relative au projet de renouvellement urbain de Recouvrance - Rive droite.

Organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet, la concertation a permis aux participants de contribuer à l'ensemble des phases des études menées, depuis le diagnostic jusqu'aux propositions pré-opérationnelles. Lancée au démarrage des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre urbaine, la concertation s'est poursuivie jusqu'à ce que le projet de renouvellement urbain soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

La procédure de concertation a offert la possibilité aux habitants, aux associations locales et à toute personne concernée par ce projet de prendre connaissance :

- des principaux éléments figurant au protocole de préfiguration signé au titre du NPNRU,
 - des dispositifs liés à la mise en œuvre de la politique locale d'amélioration de l'habitat privé,
 - de l'avancement du projet des Capucins,
 - des orientations d'aménagement définies lors de l'étude pré-opérationnelle de maîtrise d'œuvre urbaine,
- et de recueillir leurs avis, ainsi que de formuler des observations et propositions sur le projet de Recouvrance - Rive droite.

4. Les modalités de la concertation étaient les suivantes

- un avis affiché à l'Hôtel de la métropole et à la Mairie de quartier des Quatre Moulins, au moins dix jours avant le début de la concertation ainsi que sur le site brest.fr ;
- un avis inséré dans Ouest-France et le Télégramme, au moins dix jours avant le début de la concertation ;
- la mise à disposition des habitants, des associations locales et de toute personne concernée par ce projet, en Mairie de quartier des Quatre Moulins et à l'Hôtel de la métropole :
 - o d'un dossier d'information sur le projet, un avis de mise à jour du dossier devant être fait le cas échéant,
 - o d'un registre destiné à recueillir les observations du public tout au long de la concertation ;
- la mise en ligne sur le site internet brest.fr du dossier d'information sur le projet, mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement des études pré-opérationnelles, la mise à jour du dossier en ligne devant faire l'objet des mêmes avis que pour la mise à jour du dossier consultable sur place ;
- la tenue de plusieurs réunions de concertation ;
- la tenue d'au moins une réunion publique ;
- l'annonce de la clôture de la concertation par avis affiché à l'Hôtel de la métropole et à la Mairie de quartier des Quatre Moulins, par voie de presse (avis insérés dans Ouest France et le Télégramme) et sur le site brest.fr, au moins dix jours avant la fin de la concertation.

À l'issue de la concertation, un bilan retraçant le déroulement de la procédure et faisant la synthèse des observations doit faire l'objet d'une délibération du Conseil de la métropole.

5. Déroulement de la concertation

La concertation publique s'est déroulée du 6 avril 2017 au 30 août 2019 dans les formes prévues par la délibération n° C 2016-12-231 du 16 décembre 2016, comme suit :

Publicité :

L'ouverture de la concertation, la mise à disposition du dossier d'information et des registres a fait l'objet des mesures suivantes :

- affichages d'avis en Mairie de quartier des Quatre Moulins, à l'Hôtel de la métropole ainsi que sur le site internet de Brest métropole du 23 mars 2017 au 30 août 2019 inclus,
- publication dans Ouest-France le 24 mars 2017,
- publication dans Le Télégramme le 24 mars 2017.

Le dossier d'information sur le projet a été mis à disposition du public en Mairie de quartier des Quatre Moulins, à l'Hôtel de la métropole et sur le site internet de Brest métropole du 6 avril 2017 au 30 août 2019 inclus.

Son contenu a été actualisé au mois de juin 2018 en fonction de l'avancement des études pré-opérationnelles et sa mise à jour a fait l'objet des mesures suivantes :

- affichage d'un avis à l'Hôtel de la métropole, à la Mairie de quartier des Quatre Moulins du et sur le site internet de Brest métropole du 27 juin 2018 au 30 août 2019 inclus,
- publication d'un avis dans Ouest-France du 28 juin 2018,
- publication d'un avis dans Le Télégramme du 5 juillet 2018,
- mise à disposition du public des compléments apportés en Mairie de quartier, à l'Hôtel de la métropole et sur le site internet du 27 juin 2018 au 30 août 2019 inclus.

Un registre destiné à recueillir les observations du public a été mis à disposition en Mairie de quartier des Quatre Moulins et à l'Hôtel de la métropole du 6 avril 2017 au 30 août 2019 inclus.

La clôture de la période de concertation a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichages d'avis en Mairie de quartier et à l'Hôtel de la métropole du 14 août 2018 au 30 août 2019 inclus,
- publication dans Le Télégramme le 19 août 2019,
- publication dans Ouest-France le 19 août 2019.

Différents dispositifs ont été mis en œuvre :

- ateliers de concertation,
- réunion publique,
- groupes de travail sur des études spécifiques.

Ateliers de concertation

Ces ateliers ont accueilli 384 participants.

Cinq ateliers de concertation ont eu lieu sous forme de tables rondes avec à chaque fois des thématiques ou sujets de travail.

- 6 avril 2017 : les changements opérés et à opérer dans le quartier.
- 1^{er} juin 2017 : les lieux de rencontre et les trajets et cheminements dans le quartier.
- 21 septembre 2017 : les services et lieux de services à la population.
- 23 novembre 2017 : bilan d'étape sur les concertations et premières pistes d'action ; amélioration de la compréhension des usages à l'intérieur des cours d'immeubles ou dans les espaces extérieurs.
- 17 octobre 2018 : présentation des grandes lignes du projet urbain et approfondissements sur le secteur de Quéliverzan-Nungesser.

En complément des thématiques qui constituaient le fil conducteur de chaque atelier, il était prévu un temps de parole libre permettant aux participants de faire part de toutes remarques qui ne relevaient pas des thèmes abordés.

Les principales conclusions de chaque atelier ont été lues en introduction de l'atelier suivant, dans le but de restituer succinctement les échanges mais également d'en informer les nouveaux participants.

Ces ateliers ont été annoncés sur le site internet jeparticipe.brest.fr et par affichages et distribution de flyers. Les comptes rendus de ces ateliers ont été mis à disposition sur le site internet et en Mairie de quartier.

Réunion publique

Une réunion publique a eu lieu le 14 mai 2018 dans les ateliers des Capucins à l'auditorium de la Médiathèque François Mitterrand, avec pour objet le rappel de la démarche et la présentation de l'équipe projet, le bilan d'étape des échanges tenus en 2017, un point sur les premières orientations de projet et la poursuite de la démarche.

Cette réunion a accueilli 66 personnes.

Le diaporama présenté a ensuite été mis en ligne sur le site internet de Brest métropole.

Groupes de travail sur des études spécifiques

Parallèlement aux ateliers de concertation, des rencontres spécifiques avec les scolaires ont été organisées entre le 26 mars 2018 et le 31 mai 2018.

6. Bilan de la concertation

Les démarches de concertation ont rassemblé au total 522 participants.

Aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition à l'Hôtel de métropole.

Aucune remarque n'a été déposée sur le registre en Mairie de quartier.

Les éléments recueillis lors des différentes étapes de la concertation sont précisés dans le bilan annexé à la présente délibération. Néanmoins, les principales conclusions qui peuvent être mises en avant sont les suivantes :

Les participants n'ont pas remis en cause le principe d'un projet de renouvellement urbain considérant cela nécessaire pour le quartier.

Parmi les points essentiels, le consensus semble réel quant à l'amélioration du quartier depuis 2012 en terme d'usages, d'image et d'attractivité. Sont notamment évoqués de manière récurrente la mise en œuvre du tramway, les opérations d'amélioration de l'habitat, la rénovation des Halles de Recouvrance, le réaménagement du jardin Jegaden et l'opération des Capucins.

Des points de vigilance sont néanmoins nettement identifiés et portent sur :

- l'amélioration des équipements existants, dont le vieillissement est perçu, et sur l'actualisation des services délivrés à la population, qui devront faire l'objet d'une attention toute particulière ;
- l'amélioration de l'ambiance urbaine du quartier, vécue difficilement par de nombreux participants ;
- l'amélioration des mobilités dans le quartier, notamment la topographie, le stationnement et la circulation ;
- la mise en valeur des atouts exceptionnels du quartier, qu'ils soient paysagers, bâtis ou encore humains, avec la poursuite des efforts pour redynamiser le lien social ;
- le dialogue entre les deux rives de Brest et l'aspiration à retrouver l'identité et la juste place de Recouvrance en cœur de ville.

La concertation n'a pas remis en cause les orientations urbaines et les objectifs de l'opération de renouvellement urbain, et a permis de prendre en compte les remarques des participants au fur et à mesure de l'avancement des études, afin d'arrêter les orientations et les options essentielles du projet urbain.

Cette prise en compte a abouti à dessiner progressivement un projet pour le renouvellement urbain du secteur de Recouvrance - Quéliverzan. Les comptes rendus des différentes actions menées reprennent également des remarques de détail, qui serviront pour la poursuite du projet lorsqu'il s'agira de préciser les actions par secteurs.

À l'issue des études et de la concertation, trois grands enjeux ont été confirmés :

- renforcer l'attractivité du quartier et améliorer son image, en travaillant les effets leviers sur ses composantes les plus fragiles, qui sont aussi les plus emblématiques : actions sur l'habitat, sur l'économie et le commerce, et le développement social.
- permettre de sortir du « tout logement privé social de fait » dans le cœur de Recouvrance, sur la base de partenariats déjà construits et par des actions volontaristes de diversification sociale et urbaine (dont l'OPAH RU multisites en cours)
- repositionner le quartier sur le plan urbain, économique et social en consolidant les coutures urbaines pour prévenir les décrochages en termes d'image et d'usages:
 - résorption de l'habitat dégradé ou indigne,
 - résorption de la précarité énergétique,
 - amélioration de l'offre en équipements et services publics de proximité et métropolitains,
 - restructuration d'espaces publics majeurs situés en accroche avec le Tramway, les Capucins et la Penfeld,
 - inscription des cheminements actifs (modes doux) dans le système des parcs brestois à l'échelle du cœur de la métropole.

Pour servir ces enjeux, le projet urbain se fixe les objectifs suivants :

- ouvrir et articuler le quartier de Recouvrance avec les rives de Penfeld, la ZAC et les Ateliers des Capucins, le Parcours d'Interprétation du Patrimoine :
 - en combinant les dispositifs et les projets pour retrouver le « Grand Recouvrance »,
 - en retravaillant en profondeur les fonctions d'un quartier composite pour l'ancrer au cœur de la métropole dans un rapport d'équilibre, avec la rive gauche ;
- améliorer l'attractivité résidentielle :
 - crédibiliser des choix résidentiels dans le parc privé,
 - contribuer à faire émerger une offre nouvelle d'activités par des interventions ciblées dans les cœurs d'îlots ou sur les locaux commerciaux vacants,
 - poursuivre l'amélioration des services à la population, l'innovation économique et l'appui aux actions associatives ;
- recomposer le quartier et conforter un vrai lieu de vie :
 - recomposer les espaces et réseaux publics en travaillant les partenariats entre initiatives publiques et résidentielles,
 - confirmer le rôle de pivot du secteur de Quéliverzan dans la trame urbaine, notamment par l'urbanisation de l'îlot-charnière de Nungesser (hors future convention ANRU) entre Quéliverzan et les Capucins.

Le projet urbain de Recouvrance - Rive Droite prévoit des interventions dans au moins 4 secteurs prioritaires :

- Quéliverzan : la future entrée nord de la rive droite de Brest avec les Capucins et Nungesser,
- Pôle Vauban : l'actualisation de l'offre des services aux habitants,
- Halles – Maissin – Prat Lédan : consolider les acquis en termes de redynamisation économique et sociale des lieux et agir en faveur du « mieux vivre » en cœur de quartier,
- Place de la Recouvrance : redynamiser l'entrée emblématique de la rive droite.

Le bilan de la concertation sera mis à disposition du public pendant un mois à l'Hôtel de métropole et à la Mairie de quartier des Quatre Moulins, ainsi que sur le site internet de Brest métropole.

Ce projet global, et sa déclinaison par quartier, a été validé par l'ANRU et les partenaires, dans ses principes, lors du Comité d'engagement du 13 juin 2019. Ceci permet d'engager dès à présent des actions opérationnelles sur certains secteurs, et de finaliser la convention opérationnelle qui est le cadre contractuel et pluriannuel de mise en œuvre et de financement du projet.

La concertation publique avait pour objet principal la définition du projet dans ses grandes lignes. Le projet NPNRU étant désormais arrêté dans ses options essentielles, il convient de la clôturer.

Toutefois, Brest métropole et la Ville de Brest souhaitent poursuivre les démarches de concertation qui ont été engagées. Les concertations reprendront au second semestre 2019 et porteront sur des volets plus opérationnels.

DÉLIBÉRATION

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° C 2016-12-231 en date du 16 décembre 2016 approuvant les objectifs et modalités de la concertation publique relatifs au projet de renouvellement urbain du quartier de Recouvrance,

Vu les registres et les rencontres organisées, les contributions étant détaillées dans le bilan annexé à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le bilan de la concertation publique organisée pour le projet de renouvellement urbain de Recouvrance, ci-annexé,
- de prendre acte que ce bilan ne remet pas en cause les objectifs du projet,
- de poursuivre la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été présentés en prenant en compte, d'une part, les remarques émises dans le cadre de la concertation, et d'autre part, le compte-rendu du Comité d'Engagement de l'ANRU du 13 juin 2019,
- d'approuver les modalités de publicité du bilan de la concertation,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET

